

ISSN 0850-1254

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**Annales de la Faculté des  
Lettres et Sciences Humaines**

---

# ÉTHOS

ÉTUDES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

---



NOUVELLE SÉRIE  
N° 54/B 2024

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

*Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*  
*Études de l'Homme et de la Société (ÉTHOS)*

**PRÉSIDENT** : Alioune Badara KANDJI, Doyen de la Faculté

**DIRECTEURS** : Mariama GUEYE et Alioune Badara DIANÉ

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION** : Moussa SAGNA

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Chérif Daha BA (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Idrissa BA (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Ansouman BAMBA (Université Alassane Ouattara de Bouaké)

Malick DIAGNE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Armand Josué DJAH (Université Alassane Ouattara de Bouaké)

Omar GUEYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Lamine NDIAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Moustapha SALL (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Mamadou Bouna TIMERA (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

---

Les *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* ont pour fonction essentielle de refléter la diversité et le dynamisme de la Faculté en permettant aux membres du corps enseignant de faire connaître les résultats de leurs recherches. Elles peuvent aussi accueillir des contributions de collaborateurs extérieurs.

Les manuscrits doivent être soumis en trois exemplaires accompagnés d'un résumé (de 15 lignes au maximum) en français et en anglais. Il faut également joindre aux textes une version électronique saisie sur P.C. (format RTF). Les manuscrits refusés ne sont pas renvoyés aux auteurs.

*Annales de la Faculté  
des Lettres et Sciences Humaines*  
**Université Cheikh Anta Diop de Dakar**



DAKAR  
PRESSES UNIVERSITAIRES DE DAKAR

**TABLE DES MATIÈRES**

**HISTOIRE**

Ambroise Djéré MENDY

L'apostolat de la presse au Sénégal colonial ou le prêche missionnaire dans les journaux paroissiaux. Exemple de la *vie paroissiale de Dakar* (1928-1929) et de *Sainte Anne. Bulletin paroissial de Thiès* (1958-1959).....5

Mouhamadou Moustapha SOW

Sociohistoire des premiers conseils de gouvernement : des structures d'intermédiation peu connues dans le maintien de la présence française en AOF (1957-1960).....19

Moussa Aleyri Salam SY

La philosophie, socle de gouvernance sous les Antonins : l'exemple d'Hadrien et de Marc-Aurèle.....45

Mahamadou ZONGO

« Le réservoir ». Aux origines coloniales des migrations contemporaines burkinabè (1912 – 1960).....69

**PHILOSOPHIE**

Boubé NAMAIWA, Ibrahim Samba Mody DIA

La place de la psychologie dans la querelle du psychologisme : de Kant à Husserl.....93

**PSYCHOLOGIE**

Papa Oumar BARRY, Oumar BARRY

Les déterminants psychosociaux de la vulnérabilité chez les adolescents de parents divorcés à Guédiawaye (Dakar/Sénégal).....111

Mamadou Mbodj NDAO

Identité des enfants de couples mixtes : la posture des parents et les stratégies identitaires des adolescents.....135

**SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Jacques Emmanuel DALÉ, Tianet Yannick Emmanuel GOH et Kouassi Martin ADJOURMANI

Suzy dans « *Maquisards* » : du personnage de série télévisée à l'exaltation de la représentation féminine contemporaine en Côte d'Ivoire.....153

**SOCIOLOGIE**

Alpha Amadou Bano BARRY

La question ethnique : une lecture plurielle.....163

Anta Betty KANTEYE

Les médias sociaux à Rufisque est, des espaces de marchés virtuels.....181

Saliou NGOM

La place de Touba et du mouridisme dans la reconstruction des imaginaires de la nation au Sénégal.....195

## LES DÉTERMINANTS PSYCHOSOCIAUX DE LA VULNÉRABILITÉ CHEZ LES ADOLESCENTS DE PARENTS DIVORCÉS À GUÉDIAWAYE (DAKAR/SÉNÉGAL)

Papa Oumar BARRY\*

Oumar BARRY\*\*

**Résumé :** Les divorces prolifèrent à Guédiawaye, comme en témoignent les statistiques suivantes : le Tribunal de Pikine-Guédiawaye a enregistré 643 divorces pour les départements de Pikine et Guédiawaye pour l'année 2021 et 752 pour l'année 2022<sup>1</sup>. Cela ne tient compte que des divorces judiciaires ; les divorces coutumiers ne sont pas pris en compte. L'étude réalisée sur le terrain, notamment dans des structures comme l'AEMO<sup>2</sup> de Guédiawaye, le centre de sauvegarde<sup>3</sup> et le Tribunal révèle une situation problématique d'un lot important d'adolescents de parents divorcés. Ainsi, l'objectif principal de ce travail est de déterminer et d'analyser les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye. Les informations recueillies ont montré que plusieurs facteurs interviennent dans la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés. Ces facteurs sont d'ordre familial, environnemental, économique, personnel, socioculturel et politique.

**Mots-clés :** Divorce – Adolescent – Vulnérabilité – Psychosocial - Guédiawaye.

**Abstract:** *Divorces proliferate in Guédiawaye, as evidenced by the following statistics: the OPikine-Guédiawaye court recorded 643 divorces for the departments of Pikine and Guédiawaye for the year 2021 and 752 for the year 2022. This only takes into account legal divorces; customary divorces are not taken into account. The*

---

\* Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).

\*\* Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

<sup>1</sup> Source : Répertoire des jugements rendus par le tribunal de Pikine-Guédiawaye du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ces chiffres correspondent au nombre de décisions rendues par l'ensemble des juges qui officient dans ce tribunal.

<sup>2</sup> Action Éducative en Milieu Ouvert est une structure de la DPJS (Direction de Protection Judiciaire et Sociale), une branche du ministère de la Justice qui est considérée comme son bras social, car elle prend en charge des enfants qui sont en danger, des enfants qui sont en conflit avec la loi, des enfants qui sont victimes d'abus sexuel, d'exploitation, de maltraitance, etc., et des enfants exposés à des facteurs de risque. La mission de l'AEMO est de protéger les mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité et l'éducation sont compromises ou insuffisamment sauvegardées.

<sup>3</sup> Le Centre de Sauvegarde est une structure extérieure de la DPJS qui s'occupe du volet prise en charge et accueille, sur décision judiciaire, sous le régime du demi-pensionnat, des mineurs en conflit avec la loi, victimes, témoins ainsi que des mineurs ou jeunes majeurs se trouvant en danger, c'est-à-dire dont la santé, la sécurité, la moralité et l'éducation sont compromises ou insuffisamment sauvegardées.

*study carried out in the field, particularly in structures such as the AEMO of Guédiawaye, the safeguarding center and the court reveals a problematic situation of a large number of teenagers with divorced parents. Thus, the main objective of this work is to determine and analyze the explanatory factors of the vulnerability of teenagers of divorced parents in Guédiawaye. The information collected showed that several factors play a role in the vulnerability of teenagers with divorced parents. These factors are family, environmental, economic, sociocultural and political.*

**Keywords:** Divorce – Teenager – Vulnerability – Psychosocial – Guédiawaye.

## **INTRODUCTION**

Les familles africaines connaissent de profonds changements (Nguimfack *et al.*, 2010). Elles tendent de plus en plus vers un individualisme (Marcoux, Dial, Calvès 2018), ce qui a des répercussions sur leur structure. En effet, la famille africaine traditionnelle était marquée par son caractère tentaculaire, comprenant ainsi père, mère, neveux, nièces, grands-parents, cousins, cousines (Yao 2014). Ainsi, la parentalité était large, car elle ne se basait pas sur le simple lien biologique. Le rapport parent-enfant incluait d'autres personnes dans la parentèle, le lignage, le clan ou la communauté (Lallemand 1993). L'enfant était avant tout l'enfant du lignage et sa socialisation relevait aussi bien des prérogatives de ses parents biologiques que d'autres personnes (Rabain 1979). À cela s'ajoute une circulation des enfants dans la société traditionnelle (Lallemand 1993), symbole par excellence de la solidarité de la famille qui était une communauté de sang (Ki-Zerbo 1972).

Cependant, la modernisation et l'urbanisation impactent la solidarité qui sous-tendait la cohésion entre les membres de la famille africaine (Adepoju 1999), de même que l'individualisme (Ngandu Kamunga 2020) et les facteurs de crise (Vignikin et Pilon 2007). On assiste de plus en plus à un glissement de la famille élargie vers la famille nucléaire (Dieng 2008), car l'individualisme s'incruste de plus en plus dans la sphère familiale (Dibakana Mouanda et Missié 2018). Cela ne signifie pas une disparition des familles étendues qui continuent à persister et constituent des stratégies face à la crise (Pilon et Vikignin 1996). Donc, la crise économique impacte les structures et dynamiques familiales africaines (Vimard 1997). On assiste à l'augmentation des ménages avec, à leur tête, des femmes qui découle des mutations socioéconomiques (Bop 1995). Ainsi, le fonctionnement de la famille africaine contemporaine est empreint d'une tension permanente qui découle d'une opposition des valeurs de la tradition aux sollicitations diverses de la modernité (Tsala Tsala 2007).

Comme autres facteurs de transformation des familles africaines dans son fonctionnement et sa structure, il y a, entre la mondialisation (Diouf et Diémé 2022), la colonisation (Marie 1986), l'agriculture commerciale (Vimard 1993), l'économie monétaire (Diop 1985), le féminisme (Thiriart 1999), la migration (Findley 1999), la dotation par les États-nations africains indépendants d'un droit de la famille qui se penche vers son occidentalisation (Barou 2017), la scolarisation et l'urbanisation (Dozon 1985).

Dans le même ordre d'idées, les comportements matrimoniaux subissent des transformations qui découlent de plusieurs facteurs. Il y a la montée du célibat féminin dans les villes africaines, avec une augmentation du nubilat (Antoine et Nanitelamio 1990), un recul de l'âge au mariage (Antoine et Dial 2003) et une instabilité des unions (Bocquier et Nanitelamio 1991). Le choix du conjoint passe d'un déterminisme à un individualisme sous-tendu par le consentement parental, voire familial (Marnia 2003), avec des stratégies matrimoniales devenues de plus en plus individuelles (Le Cour Grandmaison 1971). Les unions conjoints/conjointes fondées sur l'amour ont supplanté les liens matrimoniaux traditionnels (Sy 2020). De plus, il y a une banalisation du divorce et une augmentation des familles monoparentales qui ont à leur tête une femme comme chef de ménage (Bisilliat 1996).

Concernant le divorce, il y a de nos jours une nouvelle orientation scientifique concernant son étude. En effet, la tendance est plus orientée vers l'après-divorce que l'avant-divorce. Notre article se situe dans ce sillage et analyse les déterminants de la vulnérabilité chez les adolescents de parents divorcés à Guédiawaye.

### **1. Contexte et problématique de l'étude**

Au Sénégal, les comportements matrimoniaux connaissent de profondes transformations, ce qui est dû à une multiplication de facteurs. Parmi ces facteurs, il y a la colonisation (Yade 2007). On note une précocité des mariages pour les jeunes filles jusque dans les années 1970 (Antoine 2009). Cependant, de nos jours, il y a un recul de plus en plus important de l'âge au premier mariage dans les villes (Adjamagbo et Antoine 2002) et une augmentation des divorces.

Concernant les divorces, ils ont une pluralité de formes au Sénégal. Il y a le divorce judiciaire qui se fait dans les tribunaux et le divorce coutumier qui se fait dans le cercle familial. Les motifs de divorce judiciaire sont limités à 10 par le Code de la famille dont le Sénégal dispose depuis 1972. Cependant, ceux du divorce coutumier sont caractérisés par leur pluralité. La répudiation constitue une forme de divorce reconnue par la religion musulmane. En

revanche, elle n'est pas reconnue dans la sphère judiciaire, ce qui explique sa suppression en 1993. La mise en place des maisons de justice en 2004 vise une large diffusion des droits étatiques afin de dissuader la population sénégalaise à recourir à d'autres entités pour régler les questions sur la garde des enfants et la pension alimentaire (Ndiaye 2017).

Par ailleurs, selon le rapport définitif du Recensement Général de la Population de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013, les divorcés représentent 1,5%, selon la répartition en pourcentage de la population résidente de 12 ans et plus. Dans ce pourcentage, les hommes y représentent 0,7% et les femmes 2,1%. L'augmentation du divorce des femmes par rapport aux hommes s'explique par la polygamie. Dans le cas de la polygamie, le décès (ou le divorce) d'un des conjointes ne met pas l'homme en situation de veuvage (ou de divorce). Il conserve son statut de marié. L'effectif des divorcés en milieu urbain est de 91.711. En milieu rural, il est de 34.574.

À Dakar, un mariage sur trois se termine par le divorce durant les 5 premières années (Dial 2008). Ainsi, selon le rapport définitif du RGPHAE de 2013, les divorcés sont plus nombreux dans la région de Dakar (2,5%) et dépassent la moyenne nationale, qui est de 1,5%. Donc, Dakar est la région où on divorce le plus au Sénégal. D'ailleurs, Guédiawaye, un des départements de Dakar, enregistre un grand nombre de divorces. Le répertoire des jugements rendus par le Tribunal de Pikine/Guédiawaye a fait mention de 643 divorces enregistrés pour l'année 2021 et 752 pour l'année 2022. Cela ne tient en compte que des divorces judiciaires ; les divorces coutumiers ne sont pas comptabilisés, car ils se font en dehors du cadre judiciaire. De plus, les enquêtes exploratoires menées au tribunal de Pikine/Guédiawaye, du centre de sauvegarde Pikine/Guédiawaye et de l'AEMO de Guédiawaye ont révélé une situation préoccupante avec la survenue de plus en plus fréquente d'un vécu psychosocial très douloureux chez des adolescents de parents divorcés. Ce vécu psychosocial se manifeste au niveau comportemental par l'adoption de comportements ou de pratiques déviantes et des troubles dans les conduites, au niveau scolaire par des redoublements, des décrochages ou échecs scolaires, au niveau psychologique par des perturbations psychiques et des problèmes émotionnels associés à des états dépressifs, et au niveau social par la fréquentation de personnes adoptant des pratiques malsaines et l'entretien de relations toxiques entre les adolescents et les divers environnements sociaux. En outre, selon le Rapport Statistique Annuel de l'AEMO de Guédiawaye, en 2022, cette AEMO a effectué 126 enquêtes sociales de protection, dont les 113 portent sur les mineurs de parents divorcés. Ces adolescents sont classés en deux catégories : les mineurs en conflit avec la loi



dont l'effectif s'élève à 12 garçons et 1 fille et les mineurs en danger comprenant 68 garçons et 32 filles, ce qui représente un total de 80 garçons et 33 filles qui sont tous issus de familles dissociées. Ces constats nous ont conduit à formuler, dans le cadre de ce travail, les interrogations suivantes : qu'est-ce qui explique la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye ? Comment les facteurs économiques, personnels, socioculturels et politiques influencent-ils la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye ?

## **2. Méthodologie de recherche et modèle d'analyse**

Notre population d'étude a regroupé 35 adolescents de parents divorcés, 17 parents, 10 PCME (Personne qui Connaît Mieux l'Adolescent), 10 éducateurs spécialisés, 10 acteurs communautaires et 3 Juges des Affaires Familiales (JAF), des cibles choisies à l'aide de l'échantillonnage par commodité ou de convenance. Comme le type d'étude est de nature qualitative, une combinaison d'outils comprenant des entretiens semi-directifs et des récits de vie a permis de recueillir le vécu des adolescents de parents divorcés ainsi que des informations sur les facteurs qui interviennent dans leur vulnérabilité auprès de l'ensemble des cibles de l'étude.

En inscrivant ce travail dans la perspective du paradigme interactionniste, la théorie écosystémique de Bronfenbrenner a été convoquée pour servir de modèle d'analyse. Elle met en exergue l'influence du milieu social sur le développement de la personne et défend le fait que l'environnement dans lequel elle grandit affecte tous les niveaux structurants de la vie<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Selon Bronfenbrenner, l'individu évolue dans un environnement social qui a un impact sur son développement. Cet environnement est composé d'un ensemble de structures, de systèmes reliés entre eux, qui sont en interactions constantes, s'influencent réciproquement et conditionnent le développement de la personne. Ils sont ordonnés suivant une relation de proximité avec la personne et sont en relations hiérarchiques entre eux. Ainsi, dans ce modèle écosystémique, il est à distinguer : i) l'ontosystème, qui regroupe les caractéristiques personnelles de l'individu ; ii) le microsystème, qui est le système le plus important, car regroupant l'environnement immédiat de la personne. Il est constitué d'un ensemble d'acteurs interdépendants proches (école, domicile, pairs...) ; iii) le mésosystème, qui regroupe l'environnement proximal de la famille : la parenté plus lointaine, les voisins, les amis. Il fait référence aux relations sociales entretenues par la famille ou ceux qui la composent. C'est donc un système d'interactions réciproques entre la famille, l'école et le groupe des pairs. Pour l'adolescent, la famille et le groupe de pairs ont une grande influence sur sa vie ; iv) l'exosystème, qui fait référence à un ensemble d'éléments qui n'agissent pas directement sur l'individu. Les exosystèmes sont donc des environnements indirects

### 3. Résultats

Dans cette partie, l'on procède à l'analyse des données de l'étude effectuée pour mettre en exergue les différents facteurs qui interviennent dans la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés dans la perspective du modèle écosystémique de Bronfenbrenner décliné plus haut. De manière plus explicite, il s'agit de décliner les déterminants familiaux, environnementaux, personnels, économiques, socioculturels et politiques de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés vivant à Guédiawaye.

#### 3.1. Les déterminants familiaux de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye

Pour mettre en exergue les déterminants familiaux de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés, nous avons axé notre analyse sur deux pôles, à savoir la parentalité et les relations familiales représentant le niveau microsystemique dans le modèle de Bronfenbrenner.

##### 3.1.1. La parentalité

Nous entendons par parentalité l'ensemble des activités parentales que les parents biologiques ou d'autres adultes exercent auprès d'un enfant/adolescent, et qui sont assignées par la société. Donc, nous considérons la parentalité dans sa dimension socioculturelle, car ces activités peuvent être également exercées par des personnes autres que les parents biologiques.

Dans la période après-divorce, les pratiques et comportements parentaux envers leurs enfants peuvent être des facteurs qui affectent leur vulnérabilité. Dans les familles monoparentales, par exemple, le maintien de relations conflictuelles entre les parents entraîne des conséquences néfastes sur les adolescents pour plusieurs raisons. En effet, les parents peuvent souvent instrumentaliser leurs enfants dans leur lutte possessive, chacun d'eux cherchant à aligner l'adolescent de son côté pour l'amener à prendre partie dans le conflit qui l'oppose avec son ex-conjoint. Donc, l'adolescent est pris en otage dans cette lutte et est obligé de satisfaire chacun des parents, car le fait de s'allier à l'un peut être interprété comme une trahison par l'autre partie. Cet état de fait pourrait entraîner un comportement ambivalent chez l'adolescent, qui le pousse souvent à être dans le mensonge. En effet, voulant avoir les faveurs (la sympathie et l'affinité) de chacun des parents,

---

de la personne comme la profession du père avec ses heures de travail qui exercent une influence indirecte sur le développement de l'enfant ; v) le macrosystème, qui fait référence aux facteurs globaux, extérieurs à l'individu comme la société avec ses caractéristiques, sa culture, ses normes sociales, son fonctionnement, ses valeurs et ses croyances.

l'adolescent pourrait être obligé d'inventer des histoires fausses sur sa mère lorsqu'il est avec son père, ou sur son papa lorsqu'il est avec sa maman../1 Cet état d'ambivalence, souvent vécu par l'adolescent, est extrapolé au niveau social et sous-tend ses interactions sociales :

La remarque que j'ai faite est que les adolescents qui sont de parents divorcés et font la navette entre deux familles : tantôt ils sont avec leur mère, tantôt avec leur père. Ils font donc des va-et-vient si les parents sont vivants. De temps en temps, ils sont avec leur mère et de temps en temps avec leur père. C'est donc « des adolescents alternant deux domiciles ». Cela crée une mythomanie chez eux. C'est cette remarque que j'ai faite. Ça se répercute sur leurs comportements. Je connais des adolescents qui mentent fréquemment. Tout ce qu'ils te disent, tu te rendras compte que c'est des mensonges. Tu te rendras compte de ces mensonges lorsque tu questionnes sa mère ou son père (M.N.B., 42 ans, éducateur spécialisé).

Donc, les conflits non résolus entre parents séparés peuvent façonner un « adolescent-messenger ». Cela rejoint les affirmations de S. Dupont (2018) pour qui des conflits non résolus entre parents séparés se répandent et s'expriment par d'autres voies : enfant-messenger, coalition parent-enfant, conflits de loyauté, formation de « clans » opposés (y compris au sein de la fratrie).

Le maintien de relations conflictuelles avec les parents peuvent en outre déboucher sur l'aliénation parentale. Cette dernière se base sur la manipulation utilisée par l'un des parents (généralement le parent gardien) qui se lance dans des campagnes de dénigrement dans le but d'avoir l'enfant de son côté et de l'amener à détester l'ex-conjoint. C'est une sorte de lavage de cerveau, de manipulation psychologique de l'enfant ou de l'adolescent exercée par le parent gardien et qui est basée sur des idées généralement fausses afin d'amener ce dernier à s'éloigner de l'autre (généralement le parent non gardien) et à se mettre dans une relation fusionnelle avec le manipulateur. Donc, l'adolescent est utilisé comme arme ou comme munition par le parent gardien pour faire mal à l'ex-conjoint, ce qui est susceptible d'avoir des répercussions psychologiques sur lui :

Nous avons ici un cas où la maman appelle le papa et lui passe son enfant afin que ce dernier l'insulte. Tu vois ? Il y a des choses atroces ici. C'est juste pour te dire que certains parents utilisent leurs enfants pour faire mal à leur ex-conjoint. En voyant l'adolescent même, tu sens qu'il est perturbé. Quand on a su que la maman montait son enfant contre son papa, on l'a appelée. On lui a dit que ce qu'elle fait n'est pas bon pour son enfant. La maman croyait que le papa voulait s'accaparer de leur enfant étant donné qu'il voulait l'emmener en Italie, alors que ce dernier vivait avec elle à Guédiawaye. Elle a alors commencé à se disputer avec lui et est arrivée jusqu'à entraîner l'enfant dans le conflit. Elle appelle le papa et lui passe leur enfant pour que ce dernier l'insulte (M. D. S., 30 ans, éducateur spécialisé).

Par ailleurs, les familles monoparentales matricentriques peuvent être des catalyseurs d'adolescents-tyrans ou d'adolescents-rois, c'est-à-dire des adolescents qui se croient tout permis et se lancent dans des comportements en déphasage avec la morale sociale. En effet, le manque d'autorité masculine qui peut être caractéristique de ces foyers familiaux, ajouté à un style parental défaillant, voire négligent du parent gardien (la mère), peut occasionner des comportements déviants pour l'adolescent dépourvu d'une figure d'autorité pouvant canaliser ses dérives.

Pour les familles recomposées, la parentalité du parent gardien ou du beau-père/la belle-mère peut être une source de vulnérabilité pour les adolescents. En effet, dans les familles recomposées, le style parental du beau-père ou de la belle-mère peut être défaillant. Le beau-père ou la belle-mère peut ne pas jouer le rôle de parent pour son beau-fils ou sa belle-mère. Le beau-père peut se constituer en « parâtre » pour son beau-fils ou sa belle-fille, de même que la belle-mère peut être une marâtre pour lui ou elle. Ainsi, il ou elle peut avoir un comportement négatif à l'égard de son beau-fils ou de sa belle-fille. Cela empêche les adolescents de parents divorcés d'avoir des figures parentales supplémentaires pouvant suppléer le parent absent. De plus, il y a des cas d'abus sexuels exercés par les beaux-pères sur leurs belles-filles : « Ici à la 'Maison Rose'<sup>5</sup>, on avait des cas d'inceste où ce sont les beaux-pères qui abusaient sexuellement de leurs belles-filles. Parfois on nous réfère ces cas » (N. K. B., 42 ans, acteur communautaire).

---

<sup>5</sup> Structure d'accueil des femmes avec ou sans enfants qui sont victimes de toutes sortes de violences. Elle accompagne les femmes et les filles victimes de toutes sortes de violences : physique, psychologique, morale, conjugale, les mariages précoces, les viols, les viols suivis de grossesse à transformer leur souffrance à quelque chose de vivant avec une philosophie qui est la connaissance de soi.

Comme autres aspects de cette parentalité défaillante du beau-père ou de la belle-mère, il y a le traitement inéquitable qu'il ou elle fait entre ses enfants et son ou ses beaux-enfants, ce qui constitue un facteur de vulnérabilité pour eux, car ils trouvent dans leur structure familiale une discrimination qui porte atteinte à leur épanouissement.

Pour les adolescents qui évoluent dans une structure familiale sans leurs parents selon le système de confiage généralement dans la grande famille, le premier obstacle auquel ils sont confrontés est le manque de supervision et de contrôle. En effet, la grande famille peut être le socle d'une pluriparentalité négative, car il y a un ensemble de représentations sur « l'enfant d'autrui » ou « *doomu jambur* » en wolof, c'est-à-dire l'enfant qui n'est pas le sien. Ce dernier est susceptible d'interpréter négativement le style parental autoritaire de son oncle ou de sa tante. Cela peut créer un style parental laxiste, voire négligent, de ces personnes qui ne constituent pas pour l'adolescent des figures parentales supplémentaires qui peuvent remplacer les parents absents. Ce style parental laxiste déclenche des pratiques déviantes ou façonne un adolescent-roi ou adolescent-tyran : adolescent qui, en l'absence d'une figure d'autorité, se croit tout permis avec un sentiment de toute-puissance qu'il ressent vis-à-vis de la famille de même que leur entourage, ce qui occasionne une attitude irrespectueuse vis-à-vis des parents et des adultes en général, tant dans les mots que dans les actes. De plus, il y a les carences affectives, car l'absence des parents est souvent l'occasion pour la grande famille d'avoir un autre traitement envers l'adolescent. C'est le cas des adolescents qui sont amenés à endosser des charges qu'ils n'auraient pas dû endosser s'il y avait la présence de leurs mamans. C'est le cas des adolescentes qui sont comme des domestiques dans leurs familles :

Je vis avec la famille de ma mère. Je vis avec ma grand-mère, mon oncle et mes tantes. Ma mère et mon père se sont remariés. Parfois, je vivais des difficultés dans cette maison. Il y a une année où je n'étais pas allée à l'école parce que mon oncle et mes tantes m'avaient dit: « ta maman n'est plus là, donc, tu ne dois pas rester là à continuer tes études alors qu'une autre personne cuisine ce que tu manges ». J'avais donc arrêté les études, même si j'avais la moyenne pour passer en deuxième année. Ils m'avaient donc enjointe d'arrêter la formation, chose que j'avais faite. Je restais à la maison pour cuisiner tous les jours. J'étais donc la bonne de la famille. C'était il y a deux ans. Ma maman s'est remariée à la veille de la Tabaski de cette même année (K. G., 17 ans, Toucouleur, enfant unique, pensionnaire du Centre de Sauvegarde de Pikine-Guédiawaye, section formation).

Donc, la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés évoluant dans la grande famille suite au système de confiage est généralement liée au style parental négligent dont ils sont victimes.

### **3.1.2. Relations familiales**

Comme la parentalité, les relations que l'adolescent noue au sein de la famille après le divorce de ses parents peuvent être un facteur de vulnérabilité pour lui. Dans les familles monoparentales matricentriques comme patricentriques, des relations conflictuelles peuvent sous-tendre les interactions entre les parents gardiens et leurs enfants/adolescents dans la période après divorce. C'est généralement aux parents que leurs enfants imputent leurs infortunes, tous les maux qu'ils vivent et qui découlent du divorce parental, ce qui entache leurs relations qui peuvent aboutir à une attitude agressive de l'adolescent envers le parent gardien :

Pour vous dire la vérité, après le divorce de mes parents et le départ de ma mère de la maison familiale, j'en voulais à mon papa. J'en veux toujours à mon papa. Je suis très fâché contre lui parce que quoi qu'il puisse arriver, peu importe ce qui les oppose, mes parents ne doivent pas divorcer parce qu'ils ont des enfants ensemble qui sont assez grands pour comprendre ce qui se passe entre eux. Mais ils ont quand même divorcé. Et c'est mon père qui nous a mis dans cette situation. Et pour vous dire la vérité, au début, je ne voulais même pas voir mon papa. Tout ce que je voulais, c'était rejoindre ma mère. Un jour même on s'était disputé parce qu'il m'avait crié dessus et je lui ai répondu. Chose qui ne lui a pas plu et on s'est battu. J'avais alors fugué de la maison pendant des jours. Mes relations avec mon papa ne sont généralement pas bonnes (M.G., 18 ans, Wolof, 2<sup>e</sup> d'une fratrie de 4 enfants).

En dehors de ce sentiment de haine et de frustration envers le parent gardien qui entache ses relations avec ses enfants, il y a un autre facteur qui explique la détérioration des relations entre la figure parentale gardienne et sa progéniture, à savoir le déplacement d'affects. Le parent gardien décharge ses émotions négatives, ses souvenirs désagréables, ses blessures émotionnelles qui découlent de son divorce sur son enfant du même sexe que l'ex-conjoint, car ce dernier peut avoir les mêmes traits avec lui et, donc, le lui rappelle. C'est le cas des parents qui n'ont pas encore réussi à faire le deuil de leur divorce. Cet état de fait entraîne de l'agressivité ou un sentiment de haine du parent gardien envers son enfant, ce qui porte atteinte à la qualité de leurs relations qui se penchent vers le rejet ou même des violences physiques et/ou verbales :

Ma maman se fâche fréquemment contre moi et à chaque fois, elle me dit que je suis comme mon père, j'ai un mauvais cœur et donc je suis une mauvaise personne. On dirait que toute la haine qu'elle ressent à l'encontre de mon père, elle l'a déplacée en ma personne. Elle me traite de tous les noms d'oiseaux. On dirait même qu'elle me méprise. Parfois, je me considère comme une mauvaise personne, comme ma maman me le dit souvent. En plus, elle m'insulte fréquemment (C. D., 18 ans, Toucouleur, aînée d'une fratrie de quatre enfants).

Ce déplacement d'affects peut entraîner une attitude négative du parent, ce qui a un impact sur l'image que se fait l'adolescent. Donc, le comportement du parent gardien envers son enfant a des conséquences sur l'estime de soi de l'adolescent, ce qui rejoint les résultats de H. Diouf (2014), pour qui l'attitude du monoparent a ses effets sur l'estime de soi des adolescents.

Dans les familles recomposées, les relations entre beau-père/belle-mère et beau-fils/belle-fille peuvent ne pas être positives. L'acceptation du beau-père/de la belle-mère de son beau-fils/de sa belle-fille peut être un facteur capable d'expliquer ces relations négatives. En effet, le fait pour le beau-père/la belle-mère de ne pas considérer son beau-fils/sa belle-fille comme son propre enfant est susceptible d'entacher leurs relations avec des conflits ou une rivalité pouvant porter atteinte à l'épanouissement de l'adolescent dans sa cellule familiale. Cette relation tendue peut même encourager le changement de milieu de vie par l'adolescent :

Mon papa ne battait pas ma maman. C'est son second mari qui le faisait parce qu'après son divorce, elle s'est remariée. Et ça me faisait mal. Parfois, j'entrais dans la chambre et je voyais ma maman en train de pleurer. Ça me faisait mal (elle pleure). Avant, je résidais chez la grande sœur de ma mère. C'est par la suite que j'ai résidé avec ma mère. Mon beau-père ne nous aimait pas (mon frère et moi). Il me violentait physiquement et proférait des insanités sur moi. Raison pour laquelle je vis avec ma grand-mère maternelle. Cela avait des conséquences sur mes études. Au premier semestre, je ne pouvais pas étudier, même si j'étais en classe. J'avais la tête qui me faisait mal. Je pouvais entrer en classe et en sortir sans ouvrir mon sac. J'avais peur de laisser ma mère seule avec mon beau-père. Celui-ci la frappait sans cesse. Parfois même je m'absentais de l'école. Je ne venais plus en classe (A. N., 15 ans, Toucouleur, aînée d'une fratrie de 2 enfants).

Par ailleurs, la détérioration des relations entre le beau-père/la belle-mère et son beau-fils/sa belle-fille peut être tributaire de ce ou cette dernière (le beau-fils ou la belle-fille). En effet, si l'adolescent n'accepte pas le beau-parent, il peut avoir un comportement conflictuel envers lui. L'adolescent qui ne s'est pas adapté psychologiquement au divorce de ses parents peut considérer son beau-parent comme un usurpateur qui tente d'occuper la place du parent absent. Cela peut impacter ses relations dans la famille. Il peut

adopter un sentiment de révolte ou entretenir une relation conflictuelle avec ce dernier, car il le considère comme un briseur de rêve parce qu'après le divorce des parents, il y a souvent cette volonté pour l'adolescent de revoir un jour son papa et sa maman ensemble, surtout s'il entretient des relations positives avec ces derniers ou s'il garde de bons souvenirs de leur mariage : « J'ai toujours voulu que maman et papa se remarient et soient ensemble. C'est ce que j'ai toujours souhaité » (I. F., 18 ans, Peul, aîné d'une fratrie de 4 enfants).

Donc, la présence d'une autre personne dans la vie du parent gardien peut être interprétée par l'adolescent comme une menace qui peut entraver le rêve de revoir les parents ensemble. L'adolescent pourra centrer sa frustration sur son beau-parent ou ses quasi frères/ quasi sœurs. Il y a généralement des coalitions entre enfants de mêmes parents, ce qui porte atteinte à l'harmonie dans la famille recomposée et impacte négativement l'épanouissement de l'adolescent dans sa nouvelle cellule familiale.

### **3.2. Les déterminants environnementaux de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye**

Ici, il est question de mettre en exergue l'influence de l'environnement social dans la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye. En effet, le divorce peut altérer la parentalité, le style parental qui passe d'un modèle autoritaire au modèle négligent qui est caractérisé par un laxisme, une absence d'autorité, de contrôle et de supervision des activités de l'adolescent par le parent gardien. De plus, le déséquilibre sur le plan éducationnel peut s'exacerber dans la période après divorce. En effet, la période qui vient juste après le divorce des parents peut être marquée par des tensions qui rendent le climat familial toxique et inadéquat à l'épanouissement de l'adolescent. Ce dernier, pour combler les défaillances de sa cellule familiale, peut fréquenter assidûment les pairs capables d'assouvir ses besoins en affection et trouver cette tranquillité psychologique que la famille ne lui offre plus. Les pairs peuvent l'influencer à s'activer dans des pratiques en déphasage avec les normes sociales comme la délinquance ou l'usage de substances psychoactives :



Je passais presque toute la journée à traîner avec des amis. Je me sentais beaucoup mieux lorsque j'étais avec eux. Ce sont quelques amis avec qui j'ai grandi et quelques fréquentations. À la maison, on ne vivait pas en paix. On ne vivait pas heureux. Presque tous les jours, c'étaient des disputes. Même après leur séparation, mes parents se disputaient fréquemment. On ne vivait pas comme une famille normale parce que déjà papa et maman n'étaient plus ensemble. Raison pour laquelle je préférais être dehors avec mes amis que de rester enfermé à la maison, au moins tu y trouveras la paix. Malheureusement, avec mes amis, on faisait des pratiques qui n'étaient pas bonnes. D'ailleurs, j'avais fumé pour la première fois durant cette période (M. S., 17 ans, Peul, 2<sup>e</sup> d'une fratrie de 4 enfants).

Donc, le sentiment de rejet que l'adolescent peut ressentir après le divorce de ses parents peut avoir des répercussions sur son comportement. Ce sentiment a tendance à laisser une blessure psychologique, des carences affectives pouvant encourager les fugues, la descente dans la rue et son corollaire, la fréquentation de pairs déviants. Donc, le milieu social où évolue l'adolescent a une grande influence sur lui, car il y construit son réseau de relations sociales.

Les conséquences de ce style parental laxiste peuvent être extrapolées au niveau scolaire. En effet, l'adolescent en manque de repère et dépourvu de figure d'autorité au sein de sa famille fréquente des pairs déviants à l'école. Cette fréquentation encourage la formation de gangs fauteurs de troubles. L'école se voit ainsi détournée de son objectif principal qui est de former et de socialiser à travers l'instruction. La présence de ces gangs constitués de pairs d'adolescents arrive souvent à transformer l'espace scolaire en lieu d'exercice de la violence physique comme verbale (envers les élèves et les professeurs), de la vente et de l'écoulement du chanvre indien ou de la drogue, de prostitution déguisée et de proxénétisme :

Je connais aussi un autre adolescent qui s'appelle O. N. et qui est maintenant au Centre de Sauvegarde de Pikine-Guédiawaye. Il a été exclu de l'établissement parce qu'il faisait des choses malsaines ici à l'école. Il dirigeait un gang ici à l'école et ensemble, ils faisaient des choses qui ne sont pas bonnes. Déjà, ils s'absentaient régulièrement des cours. Lorsqu'on a été au courant de ça, le principal de l'école a convoqué leurs parents. J'avais même participé à cette réunion. Il se trouve que l'adolescent en question ne vit pas avec ses deux parents. Son papa a divorcé avec sa maman et les a délaissés. Cette dernière a donc du mal à contrôler son enfant et à le superviser, d'autant plus qu'elle passe la journée dans son commerce. Donc, l'adolescent en question s'était activé dans diverses pratiques malsaines au quartier et à l'école, ce qui lui avait valu son exclusion (O. D., 50 ans, PCMA).

Donc, un dysfonctionnement de la cellule familiale consécutif au divorce est susceptible d'être un facteur qui enclenche des pratiques déviantes chez l'adolescent de parents divorcés par le biais de la fréquentation des pairs (délinquants/déviant).

### **3.3. Les déterminants économiques de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye**

Après leur divorce, certains pères se lancent dans des violences économiques en refusant de participer financièrement à l'entretien de leurs enfants dont ils n'ont pas la garde. Cela est susceptible de plonger les adolescents qui sont dans des familles monoparentales matricentriques dans une précarité économique qui n'est pas sans conséquences sur les plans scolaire, sanitaire et comportemental. Sur le plan scolaire, la précarité économique peut être un facteur qui entrave la mobilisation par l'adolescent de capital culturel indispensable à sa réussite. En effet, l'adolescent qui est confronté à des carences économiques est susceptible d'avoir des difficultés pour se procurer des cahiers, des livres en gros, des fournitures scolaires qui lui permettent de bien étudier. Cet état de fait peut entraîner sa faible dotation en capital culturel, ce qui est susceptible de porter atteinte à son assiduité et à sa motivation qui, à leur tour, débouchent sur de piètres performances scolaires et même sur un abandon des études. De plus, la précarité économique peut pousser la femme chef de famille monoparentale à exercer une ou des activités afin de supplanter le parent absent dans ses prérogatives : l'entretien de ses enfants. Cette situation est susceptible de créer un défaut ou une absence de suivi dans la scolarité de son enfant. Ce manque de suivi et de contrôle de la scolarité de son enfant peut pousser l'adolescent à manquer d'assiduité et de volonté, ce qui peut influencer négativement ses performances scolaires :

Actuellement, je travaille comme mécanicien moto. J'ai étudié jusqu'en classe de cinquième. Mais j'ai arrêté mes études en 2019. Je le regrette beaucoup, et si je pouvais retourner en arrière, j'allais continuer mes études. Parfois, quand on est trop jeune, on fait des choses sans se soucier des conséquences. C'est quand tu deviens grand que tu te rends compte des retombées négatives de ce que tu faisais. En 2019, je fuyais les cours et je passais mon temps dehors à fréquenter les salles de jeux. Ma maman croyait que je partais à l'école tous les jours alors que tel n'était pas le cas. Elle travaillait tous les jours pour nous entretenir parce qu'elle n'avait pas de soutien. Donc, elle ne pouvait pas savoir que je n'allais pas à l'école. Je n'avais personne pour contrôler ce que je faisais et malheureusement, j'ai profité de cette situation pour détruire mes études (M. B., 18 ans, Peul, aînée d'une fratrie de 5 enfants).

Sur le plan comportemental, la précarité économique peut entraîner une responsabilisation précoce de l'adolescent, ce qui l'amène à endosser des responsabilités qui devraient relever des prérogatives de son père. En effet, l'adolescent, confronté à la pauvreté de son ménage, peut se retrouver obligé d'assumer un rôle économique pour apporter sa contribution à la prise en charge de sa famille. Ceci peut être un facteur contribuant à l'adoption de pratiques déviantes, car pouvant pousser l'adolescent à s'investir dans des activités à gains faciles (vols, agressions, recels, prostitution, etc.). L'adolescent entre très tôt dans le monde des adultes et du fait de son immaturité, il est exploité et instrumentalisé par ces derniers pour devenir des relais dans la vente des produits hallucinogènes ou objet de proxénétisme, etc. De plus, la précarité économique peut être un facteur qui empêche l'adolescent d'avoir un équilibre dans son alimentation ou un répertoire alimentaire riche. L'adolescence étant une phase de développement cruciale nécessite une alimentation riche pour la soutenir. Un répertoire alimentaire pauvre et une malnutrition peuvent être des facteurs de vulnérabilité sanitaire. Donc, le divorce parental peut être un facteur conduisant à des problèmes de santé, surtout s'il s'accompagne d'une précarité économique qui empêche l'adolescent d'avoir un équilibre nutritionnel ou un « bagage » alimentaire riche :

Je loue une chambre que je partage avec ma cadette et mon aîné. Je travaille comme femme de ménage le matin et l'après-midi je tiens une table où je vends des mangues, de l'arachide grillé, etc. J'ai du mal à payer le loyer et à assurer les 3 repas à mes enfants. Leur papa s'est désengagé d'eux depuis notre divorce. Le matin, si j'ai un peu d'argent, je le donne à ma fille cadette pour qu'elle puisse acheter quelque chose à manger et aller à l'école. Pour mon aîné, je lui donne parfois de l'argent. Parfois aussi je ne lui donne rien comme argent de poche lorsqu'il part à l'école. Il est assez grand pour comprendre la situation comparé à sa petite sœur qui est encore enfant. Le soir, je me débrouille pour préparer quelque chose lorsqu'ils rentrent de l'école. Peu importe que le plat soit riche ou pas, j'arrive de temps en temps à cuisiner. Parfois aussi, c'est du pain avec de l'omelette, surtout lorsque la fin du mois arrive et que je dois payer le loyer. Parfois aussi, c'est mes colocataires qui m'offrent un plat de riz pour le déjeuner. Ils le font souvent. Quelquefois, quand il n'y a pas d'argent à la maison, mon fils mange souvent chez ses amis. On ne peut pas interdire un enfant de manger chez autrui alors qu'on n'a rien à lui donner à la maison (F. N., 48 ans, Wolof, femme de ménage).

La précarité économique est un facteur qui entrave la socialisation alimentaire de l'adolescent par son parent, d'autant plus que les ressources manquent à la maison. De plus, avec le mode de vie communautaire à Guédiawaye, l'adolescent peut se servir d'autres foyers ou ménages pour assouvir ses besoins alimentaires. Ce qui entraîne un manque de contrôle des habitudes alimentaires de l'adolescent par le parent gardien et l'expose à une vulnérabilité sanitaire.

### **3.4. Les déterminants personnels de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye**

Il apparaît dans notre étude que des informations relatives à certains traits de personnalité relevés sur le terrain constitueraient des facteurs de vulnérabilité chez les adolescents de parents divorcés à Guédiawaye. D'abord, il y a la dépendance affective qui est couramment utilisée pour parler du trouble de personnalité dépendante. La personne qui est émotionnellement dépendante a un besoin excessif d'être épaulé et aimé et s'attache extrêmement à une personne dont la relation est basée sur la soumission. Il y a une peur de perdre cette personne, ce qui entraîne chez le dépendant affectif l'adoption d'attitude possessive avec cette perpétuelle insécurité de vivre sans l'autre. Cette insécurité peut occasionner un éloignement envers les autres au profit d'une relation dyadique avec le partenaire ou le parent. Donc, c'est l'autre qui donne sens à sa vie. Cet état de fait est une source de vulnérabilité pour l'adolescent parce qu'après le divorce, le parent envers qui il est émotionnellement dépendant peut s'éloigner de lui, ce qui l'entraîne dans diverses difficultés avec une insécurité affective étant donné qu'il n'a pas appris à vivre sans ce dernier, comme nous le montre cet extrait d'entretien suivant :

Ma sœur était au bord de la folie quand mon père avait divorcé d'avec ma mère et que celle-ci est partie chez notre oncle. Elle restait des journées entières à pleurer comme une petite fille, à tel point que ses yeux se sont enflés. À son âge, elle pleurait comme une petite fille. Je dirai que c'est elle qui a le plus souffert du divorce de nos parents parce qu'elle était très attachée à notre maman. Elle est la préférée de ma mère parce qu'elle porte le nom de ma grand-mère maternelle. Chez nous, le mari donne le nom de son troisième enfant à un membre de la famille de sa femme. Pour cette raison, elle porte le nom de ma grand-mère maternelle et ma mère l'appelle même maman. Les gens les voyaient toujours ensemble. D'ailleurs, certaines personnes les taquinaient en les appelant « les jumelles » ou « les inséparables ». C'est seulement l'école qui pouvait séparer ma sœur de ma mère. Et lorsqu'elle rentrait de l'école et qu'elle ne voyait pas notre mère, elle passait tout son temps à la demander auprès des gens ou à l'appeler au téléphone. Lorsque ma maman partait pour assister à une cérémonie familiale par exemple, elle

pouvait passer presque toute la journée à l'appeler pour lui demander à quelle heure elle allait revenir. Elle n'avait presque pas d'amies et n'avait jamais voyagé seule hors de Dakar. D'ailleurs, mon papa lui faisait fréquemment part de ses craintes lorsqu'elle va quitter le domicile pour voyager ou se marier dans un lieu très éloigné. Elle avait souffert du divorce de nos parents. Elle en était même tombée malade et jusqu'au moment où je vous parle, elle ne s'est pas encore adaptée au divorce de nos parents bien qu'elle voie souvent notre mère (K.K., 22 ans, Toucouleur, PCMA).

Ensuite, il y a le pessimisme qui est un trait de personnalité caractérisé par une vision négative des choses. Il y a aussi une vision négative de la vie que le pessimiste voit toujours de manière sombre et s'attend toujours au pire avec un regard toujours penché du côté négatif. Ainsi, l'adolescent qui a ce type de personnalité s'attend toujours au pire lorsqu'il est confronté à un événement traumatisant comme le divorce parental. Il a tendance à pâtir face à sa situation, d'autant plus qu'il ne dépendra pas de ses ressources qui peuvent lui permettre de se montrer résilient par rapport au divorce de ses parents, car il n'a pas confiance en sa propre personne et s'attend toujours au pire. Cet état de fait l'affaiblit émotionnellement, ce qui constitue un autre facteur de risque de subir les conséquences négatives à court et à long terme du divorce de ses parents :

Généralement, les adolescents dont les parents ont divorcé ont une vision pessimiste de leur futur, de leur situation. Ceci apparaît même dans leurs comportements. Lorsque tu discutes avec certains, tu remarques même leur pessimisme à travers leurs discours. Et c'est ce pessimisme qui fait qu'ils échouent à l'école parce que n'ayant plus envie de s'occuper de leur avenir. Le problème est que lorsque la vision du futur est sombre, la personne peut se lancer dans des activités délinquantes, car n'ayant plus à se préoccuper d'un avenir radieux. C'est pour éviter tout ça que nous, les éducateurs, on donne de l'espoir à ces adolescents. On leur donne des ressources leur permettant de cultiver cette vision optimiste et positive du futur afin qu'ils sachent quoi faire de leur avenir et de ne pas pâtir à cause des problèmes qui les transcendent, en particulier le divorce de leurs parents (S. S., 37 ans, éducateur spécialisé).

Puis, il y a la timidité, l'introversion et l'anxiété sociale qui sont des traits de personnalité vulnérabilisant pour l'adolescent de parents divorcés. La timidité est une peur d'interagir avec les gens du fait de la crainte des jugements négatifs à l'égard de la personne timide. Elle implique un comportement de réserve face à des situations nouvelles avec cette peur de ne pas faire bonne impression et de donner une bonne image de soi. La personne introvertie utilise aussi l'isolement et le retrait social, mais par choix et non par peur. L'anxiété sociale, quant à elle, est une timidité devenue pathologique

et entraîne un comportement d'évitement et de retrait social. Ce comportement d'isolement et de retrait social peut être néfaste pour l'adolescent de parents divorcés qui en souffre, d'autant plus que le divorce parental est susceptible d'entraîner un dysfonctionnement familial, avec des problèmes qu'il risque d'intérioriser, car sa personnalité le confine dans l'isolement. Il ne dépend que de ses propres ressources ou de celles de sa famille ou de son réseau de relations social restreint pour sortir de sa situation, et ces dernières peuvent être défailtantes, voire insuffisantes. Ainsi, cet évitement des contacts sociaux, associé à cette intériorisation, n'est pas sans conséquences pour eux, comme nous le montre l'extrait d'entretien suivant :

S.G. est de nature timide. Il n'a presque pas d'ami. Il est tout le temps seul, chez lui, et ne fréquente presque personne. Rares sont les amis qui le fréquentent. L'école est la seule chose qui peut le lier au monde extérieur. La plupart du temps, lorsqu'il sort de la maison, c'est pour aller à l'école. À son âge, les jeunes sont dans diverses activités, surtout pendant les vacances parce que nous vivons à Darou Rahmane qui est un quartier populaire. Mais tel n'est pas le cas pour lui. Je ne peux pas me rappeler le nombre de fois où je l'ai tancé en lui disant qu'un homme ne doit pas être mou mais actif. Mais c'est sa nature, on n'y peut rien. C'est Dieu qui l'a ainsi créé. Il ne fréquente presque pas les gens, hormis ceux de sa famille. Il est l'enfant qui a le plus souffert de mon divorce d'avec sa maman. Il en souffre en silence parce qu'il n'a pas l'habitude de parler de son mal. Mes autres enfants s'ouvrent à moi ou aux autres membres de la famille lorsqu'ils ont des problèmes ou ressentent un mal. Mais lui ne le fait pas. J'ai divorcé de ma femme il y a deux ans, mais je sais que jusqu'au moment où je vous parle, il ne s'est pas encore adapté à mon divorce. Personne ne souhaite divorcer de la femme avec qui on a des enfants. Mais c'est le destin et personne ne peut échapper. C'est ce que le bon Dieu avait prédestiné pour moi et ma femme avant même notre naissance (M. G., 48 ans, Wolof, maçon).

Enfin, le dernier trait de personnalité que nous avons relevé sur le terrain et qui constitue un facteur de vulnérabilité pour l'adolescent de parents divorcés est une estime de soi négative, l'estime de soi étant un sentiment de valeur que la personne éprouve pour elle-même. Donc, une estime de soi négative entraîne une auto-dépréciation et le sentiment d'impuissance qui empêche d'avoir confiance aux ressources personnelles pour sortir d'une situation à grand risque. De plus, elle est susceptible d'entraîner un comportement introverti, d'autant plus que cette dépréciation de sa personne peut pousser l'individu à penser que les gens ont une vision négative de lui. Ainsi, l'adolescent de parents divorcés qui a une estime négative de sa personne manque de confiance en soi qui lui permet de se sentir capable d'affronter les événements qui se passent dans sa vie, comme par exemple le

divorce de ses parents et les transitions familiales qui s'ensuivent. Il a donc tendance à pâtir face à cet événement :

En tant qu'éducatrice exerçant cette fonction depuis des années, la remarque que j'ai faite quand je discute avec des mineurs ayant des comportements inadaptés et dont les dossiers nous ont été confiés est qu'ils proviennent généralement des familles divorcées. Lorsque tu les entends s'exprimer, tu remarques qu'ils ont une mauvaise estime de leur propre personne. Ils se considèrent comme de mauvaises personnes. Ils ont un mal-être au niveau familial qu'ils extériorisent à travers des pratiques déviantes comme l'addiction, les larcins, les vols avec agressions, etc. Ce sont des personnes qui vivent dans des milieux familiaux très dysfonctionnels, avec des besoins affectifs et d'autres besoins qui ne sont pas assouvis. La personne n'est pas épanouie dans la famille qui devrait lui garantir un bien-être. Elle vit quotidiennement des aléas portant atteinte à son épanouissement dans le cercle familial. Généralement, ce sont des adolescents qui ont des relations conflictuelles avec leurs familles. Donc, si cette entité qui devrait lui garantir bien-être, protection est déstabilisée, le mineur est obligé de se tourner vers la rue. La rue lui offre des alternatives pour combler les besoins non assouvis. Et ayant ses propres réalités, généralement la rue façonne négativement ces mineurs. C'est ce qui fait qu'ils se lancent dans des pratiques déviantes (A. S., 48 ans, éducateur spécialisé).

Donc, une estime de soi négative peut exposer l'adolescent de parents divorcés à une plus grande vulnérabilité. L'image qu'il a de sa propre personne influence fortement ses comportements.

### **3.5. Les déterminants socioculturels et politiques de la vulnérabilité des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye**

Sur le plan socioculturel, il y a un ensemble de représentations sur l'enfant/l'adolescent ; représentations qui sous-tendent les comportements des parents envers leurs enfants. En effet, dans l'inconscient collectif des Sénégalais, les enfants doivent toujours se subordonner à leurs parents qui ont presque un pouvoir divin. C'est pourquoi, généralement, les parents ne les prennent pas en compte ou ne leur demandent pas leurs avis lorsqu'ils s'apprêtent à divorcer. Ainsi, avec le divorce coutumier, l'adolescent peut être contraint par sa mère de changer de structure familiale sans prendre en compte son intérêt. Cette nouvelle entité familiale peut être inadéquate à son épanouissement du fait de la précarité économique qui est généralement caractéristique des familles monoparentales matricentriques. Cela entraîne un effritement des liens fraternels et affectifs : la fratrie est dispersée, ce qui n'est pas sans conséquence pour lui. L'extrait d'entretien suivant peut étayer nos analyses :

Un jour, ma mère s'était violemment disputée avec mon papa et le lendemain, elle a plié ses bagages et a emmené avec elle ma petite sœur. Donc, papa et maman ne sont plus ensemble. Moi et mon petit frère résidons avec mon père. Ma sœur cadette vit avec ma mère. J'ai aussi une petite sœur que mon père a confiée à sa meilleure amie depuis son sevrage. Notre famille est ainsi éparpillée (R. S., 15 ans, Peul, aînée d'une fratrie de 4 enfants).

Par ailleurs, sur le plan socioculturel, le recours au divorce coutumier est encouragé. En effet, le divorce est considéré par beaucoup de Sénégalais comme une affaire privée qui doit être réglée dans le cadre familial. Ainsi, recourir au tribunal pour divorcer, c'est comme rendre public ce qui doit être privé et crée une honte à la famille qui éprouve des manquements à gérer ce qui se passe en son sein. De plus, les tribunaux sont associés à des stéréotypes négatifs, raison pour laquelle beaucoup de personnes préfèrent divorcer coutumièrement. Cependant, dans ce type de divorce, aucune contrainte (judiciaire) n'est imposée au mari, s'il ne participe pas à l'entretien de ses enfants dont il n'a pas la garde. Cela constitue un autre facteur de vulnérabilité pour l'adolescent, ajoutée à celle découlant de la destruction de la cellule familiale d'origine.

Cependant, pour les femmes qui ont divorcé au tribunal, les facteurs socioculturels peuvent les contraindre à recourir à la justice lorsque leurs ex-maris ne remplissent pas leurs obligations, comme verser la pension alimentaire. Le non-respect du versement de la pension peut entraîner des sanctions pénales si la femme saisit le procureur. Néanmoins, la société sénégalaise conçoit mal une femme qui traîne son mari en justice. Et les femmes qui le font portent des stigmates de la société, sont qualifiées de « mauvaises femmes » et peuvent même avoir des difficultés pour se remarier. En outre, il y a cette peur de laisser une image négative aux yeux de leurs enfants. De plus, lorsqu'il y a un lien de parenté entre les ex-conjoints, la femme peut être contrainte de ne pas traîner son mari en justice par peur de dislocation de la famille, ce qui contraint l'adolescent à une précarité économique de sa cellule familiale.

Sur le plan des dispositions politiques, bien qu'il y ait des éducateurs spécialisés dans le Centre de Sauvegarde de Pikine-Guédiawaye dont le but est d'apporter un accompagnement éducatif aux adolescents en conflit avec la loi ou en danger pour les protéger, il y a un ensemble de facteurs qui constituent des obstacles pour l'accomplissement de leurs missions. En effet, selon les normes internationales, chaque éducateur spécialisé doit prendre en charge 7 adolescents afin de pouvoir les suivre adéquatement et d'accomplir correctement et convenablement la mission attendue. Cependant, entre les



injonctions des normes internationales et les pratiques, il y a un grand fossé avec un déficit criard d'éducateurs spécialisés et des sureffectifs très importants dans les taux d'encadrement. Cela constitue un grand écueil à l'accomplissement convenable de leur mission et les éducateurs font face donc à une surcharge de travail qui ne permet pas un suivi adéquat. D'ailleurs, les éducateurs de l'AEMO de Guédiawaye vivent la même situation dans le suivi des adolescents dont ils la charge.

## **CONCLUSION**

La problématique des adolescents de parents divorcés à Guédiawaye est très peu étudiée. Ainsi, l'objectif principal de ce travail était de mettre en exergue les facteurs explicatifs de la vulnérabilité chez les adolescents de parents divorcés à Guédiawaye. Les informations empiriques recueillies ont montré qu'il existe une pluralité de facteurs qui interviennent dans la vulnérabilité des adolescents de couples divorcés à Guédiawaye. Parmi eux, il y a lieu de noter les dysfonctionnements de la famille associés à la parentalité défaillante tant au sein des familles monoparentales, des familles recomposées que des grandes familles. Plus spécifiquement, les facteurs familiaux font référence aux relations dysfonctionnelles qu'entretiennent les adolescents avec leurs parents qui ont leur garde dans les familles monoparentales, leurs beau- parents dans les familles recomposées et leurs oncles/tantes dans les grandes familles. Par ailleurs, il y a également les facteurs environnementaux qui se manifestent par la fréquentation des adolescents de parents divorcés de pairs déviants et de gangs dans certains milieux de socialisation comme l'école, notamment. De plus, il a été relevé des facteurs associés à des profils psychologiques de la personnalité comme la timidité, l'introversion, la phobie sociale, l'estime de soi négative, la dépendance affective et la tendance au pessimisme. En outre, l'on dénote des facteurs économiques qui sont liés à la non participation financière des pères pour l'entretien des adolescents en situation de divorce des parents, ainsi que la précarité des ménages où vivent ces derniers. Enfin, quant aux facteurs socioculturels et politiques, ce sont plutôt la pratique du divorce coutumier, la prédominance des représentations socioculturelles à Guédiawaye qui légitiment la soumission de l'adolescent à ses parents et l'inadéquation des dispositifs d'accompagnement des adolescents de parents divorcés, mis en place par les services étatiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADEPOJU A. (dir.), 1999, *La famille africaine. Politiques démographiques et développement*, Paris, Karthala.
- ADJAMAGBO A. et ANTOINE P., 2002, « Le Sénégal face au défi démographique », in: *La société sénégalaise entre le local et le global*, Diop M. C. (dir.), Paris, Karthala, p. 511-547.
- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1990, *La montée du célibat féminin dans les villes africaines : trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*, Paris, CEPED.
- ANTOINE P. et DIAL F. B., « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », Actes du colloque de l'AUF : *Familles du Nord, familles du Sud*, Marseille, 2003, p. 23-26.
- ANTOINE P., 2009, « Comportements matrimoniaux au Sénégal à l'interface des traditions, de l'islam, de la colonisation et de la loi (du XVIII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle) », in: *Mémoires et démographie. Regards croisés au Sud et au Nord*, Marcoux R. (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 237-252.
- BAROU J., 2017, « Dynamiques de transformation familiale en Afrique subsaharienne et au sein des diasporas présentes en France », *Droit et Cultures*, n°73.
- BISILLIAT J. (dir.), 1996, *Femmes du sud, chef de ménage*, Paris, Karthala.
- BOCQUIER P. et NANITELAMIO J., 1991, « Les déterminants socioéconomiques des changements matrimoniaux des femmes à Dakar », *Actes de la conférence de l'UEPA : Femme, famille et population, Ouagadougou*, Avril, p. 369-386.
- BOP C., 1995, « Les femmes chefs de famille à Dakar », *Développement Afrique*, vol. 20, n°4.
- DIAL F. B., 2008, *Mariage et divorce à Dakar, Itinéraires féminins*, Dakar, Karthala-CRESPOS.
- DIBAKANA MOUANDE J.-A. et MISSIÉ J.-P. (dir.), 2018, *L'Afrique des familles : la famille dans l'Afrique contemporaine, entre changement et permanence*, Paris, L'Harmattan.
- DIENG C., 2008, *La famille nucléaire à Dakar : un glissement de la famille élargie vers la famille nucléaire*, L. Ndiaye (dir.), Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Sociologie.
- DIOP A. B., 1985, *La famille wolof : tradition et changements*, Paris, Karthala.
- DIOUF H., 2014, *Les effets des attitudes des monoparents sur l'estime de soi des adolescents : étude menée au Centre de Sauvegarde de Cambérène*, Dakar, M. Ndiaye (dir.), École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS).

- DIOUF S. et DIÉMÉ P., 2022, *Sociologie de la famille au Sénégal*, Dakar, L'Harmattan.
- DOZON J.-P., 1985, « Les familles africaines et leurs transformations », *in: Changements démographiques en Afrique et en Amérique latine : séminaire EHESS, année 1984-1985*, Paris, EHESS.
- DUPONT S., 2018, « Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation », *Recherches Familiales*, vol. 1, n°15.
- FINDLEY S. E., 1999, « La famille africaine et la migration », *in: La famille africaine. Politiques démographiques et développement*, Adepoju A. (éd.), Paris, Karthala, p. 153-193.
- KI-ZERBO J., 1972, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier.
- LALLEMAND S., 1993, *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan.
- Le COUR-GRANDMAISON C., 1971, « Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises », *Cahier O.R.S.T.O.M Série Sciences Humaines*, vol. 8, n°2, p. 201-220.
- MARCOUX R., DIAL F. B. et CALVÈS A. E., 2019, *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Québec, Presses Universitaires du Québec.
- MARIE A., 1986, « La tradition africaine face à la modernité occidentale », *Le Genre humain*, vol. 1, n°14.
- MARNIA B., 2003, « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales des jeunes femmes françaises d'origine algérienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 19, n°1.
- NGANDU-KAMUNGA J.-F., 2020, *La solidarité africaine. Une valeur culturelle en voie de disparition ? Cas des Luba du Grand Kasai*, Paris, L'Harmattan.
- NGUIMFACK L., CARON R., BEAUNE D. *et al.*, 2010, « Traditionnalité et modernité dans les familles contemporaines : un exemple africain », *Psychothérapies*, vol. 30, n°1, p. 25-35.
- NDIAYE M., 2017, « Au croisement des inégalités de genre et de Classe : les défis de la justice familiale au Sénégal », *Droit et Société*, n° 95, p. 57-70.
- PILON M. et VIGNIKIN K., 1996, « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », *in: Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Coussy J. et Vallin J. (dir.), Paris, CEPED, p. 471-493.
- RABAIN J., 1979, *L'enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge chez les Wolofs du Sénégal*, Paris, Payot.

- SY A. A., 2020, *Les couples dans la tourmente. Essai sur les ménages à l'épreuve des mutations socioprofessionnelles*, Sénégal, L'Harmattan.
- THIRIAT M. P., 1999, « Les unions libres en Afrique subsaharienne », *Cahiers Québécois de Démographie*, vol. 28, n°1-2, p. 81-115.
- TSALA-TSALA J.-P., 2007, « Secret de famille et clinique de la famille africaine », *Le Divan Familial*, vol. 2, n°19, p. 31-46.
- VIGNIKIN K. et PILON M., 2007, *Ménages et Familles en Afrique subsaharienne*, Paris, éd. Des archives contemporaines.
- VIMARD P., 1997, « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne », in: *Familles du sud, Autrepart*, n°2, Gautier A. et Pilon M. (éd.), p. 143-159.
- Vimard P., 1993, « Modernité et pluralité familiale en Afrique de l'ouest », *Tiers-Monde*, tome 34, n°133, p. 89-115.
- YADE A., 2007, « Stratégies matrimoniales au Sénégal sous la colonisation. L'apport des archives juridiques », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 47.
- YAO K. M., 2014, *Famille et parentalité en Afrique à l'heure des mutations sociétales*, Paris, L'Harmattan.